



Changements - Millésime présent dans une commande

Nous tenons à vous informer que des changements ont été apportés quant au millésime présent dans une commande :

- Pour les **produits courants et de spécialité en approvisionnement continu**, un fournisseur pourra compléter une commande avec le millésime de l'année suivante. Il n'est plus nécessaire de communiquer avec le personnel de la SAQ pour faire créer une nouvelle commande pour un changement de millésime.
- Pour les **produits de spécialité en approvisionnement par lot**, le millésime de la commande **doit être celui de l'intention d'achat**.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
le **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.